



## AVIS PUBLIC

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE ADOPTION DU BUDGET DE L'ANNÉE 2026

AVIS PUBLIC, est par la présente donnée par la soussignée que le conseil municipal de la Ville de La Sarre adoptera le budget pour l'année 2026 lors de sa séance extraordinaire qui se tiendra le 20 janvier prochain à 18h30.

Conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, lors de cette séance, les délibérations et la période de questions porteront exclusivement sur le budget.

Donnée à La Sarre, ce 9 janvier 2026

Karolane P. Paquin  
Greffière